

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*
*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

07-12-12

Dossier complet le

07-12-12

N° d'enregistrement

FO212 P0237

1. Intitulé du projet

Aménagement du pôle d'échange de la gare de Moirans

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Jean-Paul BRET

RCS / SIRET

2 4 3 | 8 0 0 | 9 8 4 | 0 0 0 | 2 9

Forme juridique

E. P. C. I.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
40) Aires de stationnement ouvertes au public 6d) toutes routes d'une longueur inférieur à 3 km	Création d'un parking silo de 420 places (R+3 à R+4) Requalification de la route de la Gare et de l'accès au parking

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

- Construction d'un parking silo de 420 places et d'un local à vélo.
- Recalibrage de l'accès à la gare, aménagement de bandes cyclables de cheminement piétons le long de la route de la Gare.
- Aménagement du parvis de la gare.
- Aménagement de stationnement minutes VL, de stationnements taxis et d'arrêts bus
- Allongement et mise en accessibilité PMR du passage inférieur d'accès aux quais de la gare SNCF depuis le parvis

4.2 Objectifs du projet

Face à l'augmentation du nombre de voyageurs (+25%), au déficit de stationnement actuel et estimé à moyen terme à environ 420 places, à la mauvaise organisation des flux bus, VL et modes doux, à l'image dégradée et désorganisée de la gare, la CAPV a décidé, dans le cadre de ses compétences et dans le cadre "du plan régional de gare" et en partenariat avec l'Etat, la Région, le CG38, la Ville de Moirans, RFF et la SNCF, de constituer un pôle d'échange fonctionnel autour de la gare de Moirans. Les aménagements ont ainsi pour objectifs d'améliorer le fonctionnement général de la gare en termes d'accessibilité et d'intermodalité, à travers :

- un accès facilité à la gare à tous les modes de déplacement (voiture, piétons, cycles, bus, taxi)
- des arrêts bus, des stationnements réservés aux taxis, des arrêts minutes
- des cheminements modes doux sécurisés et accessibles depuis les quartiers résidentiels
- un parking-silo de 420 places permettant de résoudre le déficit de stationnement actuel et futur

L'ensemble fera l'objet d'une intégration urbaine et paysagère.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux d'aménagement du pôle d'échange de la gare de Moirans débuteront en janvier 2014, après l'achèvement des travaux du Sillon Alpin et s'étaleront jusqu'en octobre 2015.

Phase 1 : Travaux préparatoires (de janvier à avril 2014)

Phase 2 : Construction du parking silo (de février 2014 à juin 2015)

Phase 3 : VRD et réaménagement du parvis de la gare (janvier à septembre 2015)

Livraison prévue : octobre 2015

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet facilitera l'accès à la gare à tous les modes de déplacements: voitures, cycles, piétons, bus, dépose minute, taxi.

Le stationnement des véhicules et des cycles sera organisé dans un parking silo de 420 places et dans un local sécurisé et fermé, réservé aux vélos.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis de construire pour le parking silo et au titre du permis d'aménager pour la requalification de la voirie.

Le projet global est soumis à dossier loi sur l'eau au titre des rubriques 2150 (Gestion Eaux Pluviales), 3120 (Modification du profil en long) et 3130 (ouvrage ayant un impact sensible sur la luminosité), porté sous le régime déclaratif.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Le projet est soumis à permis d'aménager, permis de construire et dossier loi sur l'eau ne nécessitant pas d'étude d'impact

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Emprise totale du projet	15 000 m ²
Emprise au sol du parking silo (R+3)	4 675 m ² (38 m x 123 m)
Nombre de places	420 places
Dimensions des voiries (L x l)	620 mètres x 28 mètres
-bandes cyclables	1,50 mètres x 2
-chaussée	6 mètres
-espace vert	2 mètres mini

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route de la Gare
38345 Moirans

Coordonnées géographiques¹

Long. 5 ° 34' 58" E Lat. 45° 19' 19" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 5 ° 34' 51" E Lat. 45 ° 19' 23" N

Point d'arrivée : Long. 5 ° 35' 04" E Lat. 45° 19' 15" N

Communes traversées :

Moirans

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le pôle d'échange de la gare de Moirans ne fait pas partie du programme de travaux du secteur Gare car il est indépendant en terme de fonctionnement.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le périmètre du projet est actuellement occupé par une aire de stationnement aérien, par la chaussée et les abords de la route de la gare.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Schéma Directeur (SD) de la Région Urbaine Grenobloise (RUG) approuvé le 12/07/2000 qui classe la zone en espaces urbains confirmés à vocation économique et SCoT de la RUG arrêté le 19 décembre 2011 qui classe la zone en espace préférentiel du développement, Schéma de secteur du Pays Voironnais approuvé le 18/12/2007 qui classe le secteur en pôle urbain à développer.
PLU de Moirans approuvé le 17 janvier 2008 et modifié le 24 mars 2011 classe le secteur en UJb (zone réservée aux activités économiques) et en UI (zone mixte économique et habitat).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II, zone non fonctionnelle de l'Isère à l'aval de Grenoble
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE de l'Isère arrêté le 7 mars 2011 par arrêté préfectoral n°201106G023 portant approbation.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet supprimera 50 m2 de la zone humide "Les Maisons Neuves" (38FP0036) d'une surface de 12,91 ha soit 0,3% de sa surface totale. Ce secteur, occupé par des remblais, présente peu d'intérêt écologique. Le projet prévoit de valoriser ce secteur pour constituer un milieu propice au développement des espèces inféodées aux milieux humides et éviter tout développement d'espèces invasives.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRi de la Morge approuvé le 16 juin 2004 PPRi Isère Aval approuvé le 29 août 2007. Le projet est concerné par le risque Bir qui correspond à un risque faible de remontée de nappe du PPRi Isère Aval.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet empiète sur des talus colonisés par des ronces et des espèces rudérales (248 m²) qui confèrent un faible intérêt écologique au secteur.</p> <p>La zone humide impactée (50 m²) disposée en pied de talus est composée par du carex et de la phragmite et ne présente pas d'intérêt écologique particulier.</p> <p>Le projet n'est pas de nature à rompre les continuités écologiques du secteur considéré.</p>
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet supprimera 50 m2 de zone classée humide par AVENIR.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre d'étude est situé dans les zones de dangers (effets irréversibles) de trois canalisations de transport de matières dangereuses (hydrocarbure, propylène et éthylène). Le projet fera donc l'objet au préalable d'une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) auprès des gestionnaires des pipelines.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre d'étude est concerné par un risque faible de remontées de nappe (cf. PPRi Isère Aval)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet induit une légère augmentation de trafic (+540 véhicules par jour) sur la rue de la Gare soit environ 50 véhicules en plus en heure de pointe.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cette hausse ne devrait pas modifier l'ambiance sonore du secteur qui est sous l'influence des nuisances sonores de la RD1085 et de la voie ferrée Grenoble-Lyon.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Certaines phases des travaux, notamment les terrassement, pourraient engendrer des vibrations qui resteront temporaires (16 mois maximum).
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est soumis aux vibrations induites par le passage des trains sur la voie ferrée proche.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'éclairage de la route qui existe actuellement sera remplacé par un système plus performant étudié pour s'adapter à la fréquentation du site ce qui permettra de réduire la consommation énergétique.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Conformément à l'état actuel, les eaux pluviales seront rejetées vers le réseau hydrographique existant au droit et en périphérie du projet. Les eaux pluviales seront collectées puis stockées temporairement dans un bassin à ciel ouvert où elle subiront un traitement, avant rejet au réseau hydrographique.</p> <p>Le rejet vers le réseau hydrographique se fera à débit régulé afin de se prémunir de tout phénomène d'engorgement.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projets d'aménagement urbain étudiés par la ville de Moirans à long terme (Secteur de la gare, secteur de La Pérelle,...) bénéficieront de l'aménagement du pôle gare.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans un secteur artificialisé qui ne présente pas d'enjeux environnementaux particuliers.

Par ailleurs, un dossier loi sur l'eau (régime déclaratif) est en cours de réalisation pour traiter de la question spécifique de la gestion des eaux pluviales.

Au regard de ces différents éléments, il ne nous semble pas justifié de conduire une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Voiran

le,

5 décembre 2012

Signature


Pays de Voiran
 Le Directeur Général des Services,
 Pascal FORTOUL

(Signature)